



COMMUNE DE DONNELOYE
CONSEIL GENERAL

2EME EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 27 JUIN 2023

La séance est conduite par le Président, Monsieur Steve Jacot-Descombes.

Le Conseil Général de Donneloye

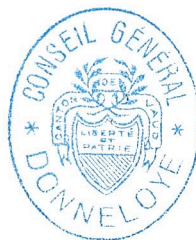
- vu le préavis municipal no 02/2023 présenté par la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission des Finances et de Gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- 1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté, fixant notamment le taux communal à 73% de l'impôt cantonal de base.**

Le Président :

Steve Jacot-Descombes



La secrétaire :

Murielle Jaquier